

Avis du Comité consultatif du secteur financier

sur le premier Rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires

Le premier *Rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires* du CCSF a été présenté au Comité lors de sa réunion plénière du 21 novembre 2011 en présence de M. François Baroin, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

À la suite de l'examen de ce rapport, le CCSF a émis l'Avis suivant.

1. Constitué au sein du CCSF en application de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, l'Observatoire a pour mission de suivre l'évolution des tarifs bancaires sur la base de références aussi solides et consensuelles que possible. Aussi le Comité se félicite-t-il :

- de la composition équilibrée de l'Observatoire qui comprend des représentants au CCSF tant des établissements de crédit que des associations de consommateurs ;
- de la qualité du concours apporté aux travaux de l'Observatoire par la Banque de France, les instituts d'émission des départements et territoires d'outre-mer (IEDOM, IEOM), la direction générale du Trésor, l'INSEE et un cabinet indépendant qui suit en permanence l'évolution de 47 000 références tarifaires des banques ;
- de l'attachement de l'Observatoire, pour accomplir la mission que la loi lui a confiée, à établir un constat et une analyse des évolutions tarifaires sans appréciation ni jugement sur ces évolutions dans un cadre concurrentiel ;

2. S'agissant des résultats de ce premier rapport, le CCSF relève les constatations suivantes :

2.1. Tarifs de l'extrait standard (dix services bancaires)

À partir d'un échantillon de 126 établissements représentant 98,5 % des comptes bancaires des particuliers, l'Observatoire constate, sur la période comprise entre le 31 décembre 2009 et le 5 juillet 2011, les premières tendances suivantes :

- des baisses de tarif, parfois importantes en raison de la progression du nombre de banques offrant le service concerné gratuitement : virement par internet (- 83 %), abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (- 15 %), produit offrant des alertes sur la situation du solde bancaire par SMS (- 8 %), mise en place du prélèvement automatique (- 8 %) ;
- des hausses qui sont soit inférieures à la hausse de l'indice des prix à la consommation au cours de la même période (+ 2,9 %) pour le virement occasionnel en agence (+ 2 %), la commission d'intervention (+ 0,7 %), la carte de paiement internationale à débit différé (+ 1,5 %) et l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (+ 1,8 %),

soit supérieures à la hausse de l'indice des prix à la consommation : carte de paiement internationale à débit immédiat (+ 3 %), carte de paiement à autorisation systématique (+ 4 %), premier retrait payant dans un distributeur automatique (+ 12,7 %, passant de 0,72 à 0,81 euros).

Ces premières tendances devront être vérifiées lorsque les données relatives à toute l'année 2011 seront disponibles.

2.2. Les nouvelles offres de gammes de moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

L'Observatoire fait les premières constatations suivantes :

- la part des banques proposant une offre de GPA est passée de 86,5 % fin 2009 à 92 % le 5 juillet 2011 ;
- au cours de la même période, le tarif annuel moyen des GPA est resté stable si l'on prend en compte les 126 établissements étudiés et il a baissé de 3,3 % si l'on prend en compte un échantillon de 22 banques représentant plus de la moitié des comptes des particuliers. Cette évolution tient partiellement au fait qu'une grande banque a décidé de rendre gratuite son offre de GPA ;
- enfin, le contenu des offres GPA est désormais très bien intégré au sein des plaquettes tarifaires des banques et on note un développement progressif des avantages tarifaires au bénéfice des clients concernés.

2.3. Les offres groupées de services (*forfaits*)

- Les offres groupées de services bancaires sont marquées par une tendance à la personnalisation des offres qui se développe rapidement. Cette tendance correspond à l'orientation proposée par MM. Pauget et Constans dans leur rapport de juillet 2010 sur la tarification bancaire et traduite en une préconisation de la FBF à ses adhérents en septembre 2010. Les forfaits personnalisables fonctionnent principalement par options ou groupes d'options permettant une orientation selon le profil du client ; parfois, dans le cas de certaines banques, le forfait est personnalisable à 100 %.
- Une autre tendance observée est l'augmentation du nombre des offres dédiées aux jeunes, notamment au sein de forfaits personnalisables.
- Les évolutions tarifaires des forfaits au cours de la période 2010-2011 varient selon les établissements et les types de forfait. Globalement, la tendance est plutôt à la stabilité et, pour les offres dédiées aux jeunes, à la baisse.

2.4. Les tarifs bancaires outre mer

Le rapport de l'Observatoire reprend, à cet égard, les conclusions du dernier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM. Les principaux enseignements en sont les suivants :

- les tarifs bancaires dans les DOM ont été majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011, notamment les frais de tenue de compte (- 28 %) ;
- pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

2.5. L'indice INSEE des services financiers

L'indice INSEE des services financiers traduit essentiellement l'évolution du prix des services bancaires en fonction de la consommation réelle de ces services, mais ne couvre pas notamment les commissions d'intervention et les frais d'incident dans le respect de la réglementation internationale. Ainsi définis, les services financiers pèsent 0,66 % dans la consommation globale des ménages.

En 2005, dans le cadre des travaux du CCSF et avec l'aide de la FBF, cet indice a intégré les prix des forfaits de services bancaires (*packages*).

Sur la période 1998-2011, le prix des services financiers augmente moins vite que l'inflation, et moins que les services en général. Ainsi, entre janvier 2006 et janvier 2011, l'indice des services financiers a augmenté de 5,8 %, celui des services de 10,9 % et l'indice des prix à la consommation de 7,8 %.
